

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE



Crédit photo : Kévin Rivard



Crédit photo : Mylène Savard

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, je dépose aujourd'hui le rapport relatif aux faits saillants du rapport financier de la Municipalité de Saint-Ambroise se terminant au 31 décembre 2017.



L'ANNÉE 2017

En résumé, nous avons pu réaliser, en 2017, des investissements au niveau de la voirie qui consistent à l'achat de la tondeuse à fossé, de la réhabilitation d'accotements dans le Rang des chutes et à l'achat d'un radar de sécurité. Un autre projet important est la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Bergeron Est et nous avons aussi procédé à la réfection de l'asphaltage et des trottoirs de la rue Gaudreault.

Nous avons procédé au remplacement des chaises du Complexe Socio-Culturel, une subvention correspondant à 80 % du coût d'achat nous a été octroyée par le Fonds de développement des territoires. Nous avons également grâce à ce fonds procédé à la réfection de la croix du rang des Chutes. De plus, grâce à notre participation à Kraft Hockeyville, nous avons procédé à la réfection des salles de bains, des douches et des salles des joueurs à l'aréna avec le prix de 25 000 \$ que nous avons remporté.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS À DES FINS FISCALES AU 31 DÉCEMBRE 2017

REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Taxes	3 974 540 \$
Paievements tenant lieu de taxes	103 505 \$
Transferts	575 144 \$
Services rendus	415 440 \$
Imposition de droits	145 161 \$
Amendes et pénalités	33 099 \$
Intérêts	43 732 \$
Autres revenus	218 132 \$
SOUS-TOTAL	5 508 753 \$

REVENUS D'INVESTISSEMENT

Transferts	206 100 \$
Autres revenus	25 000 \$
SOUS-TOTAL	231 100 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	5 739 853 \$

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	945 442 \$
Sécurité publique	550 698 \$
Transport	1 245 739 \$
Hygiène du milieu	1 360 362 \$
Santé et bien-être	134 680 \$
Aménagement, urbanisme et développement	309 274 \$
Loisirs et culture	964 243 \$
Frais de financement	227 278 \$
SOUS-TOTAL	5 737 716 \$

Excédent (déficit) de l'exercice	2 137 \$
Moins : revenus d'investissement	(231 100) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(228 963) \$

Éléments de conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations	1 163 876 \$
Remboursement de la dette à long terme	(950 999) \$
Affectations :	
Activités d'investissement	(30 305) \$
Excédent (déficit) accumulé	31 513 \$
Autres éléments de conciliation	1 109 \$
SOUS TOTAL	215 194 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(13 769) \$

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

CONTRAT EXCÉDENT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$

Conformément à l'article 961.4 alinéa 1 paragraphe 2 du code municipal, une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours de la dernière année et les contrats de plus de 2 000 \$ ayant été conclus avec un même contractant lorsque la somme est supérieure à 25 000 \$ est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ambroise, conformément à la « Politique de gestion contractuelle » adoptée par résolution du conseil municipal le 6 décembre 2010 (résolution # 2010-12-654).

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

En conformité avec l'article 11, 1^{er} alinéa de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération actuelle des élus se présente comme suit :

- Le maire reçoit une rémunération de base de 16 518 \$ et une allocation de dépenses de 8 259 \$ pour un total de 24 777 \$.
- Les conseillers reçoivent une rémunération de base de 5 506 \$ et une allocation de dépenses de 2 753 \$ pour un total de 8 259 \$.

EN RÉSUMÉ

Au 31 décembre 2017, nous avons un surplus non affecté de 186 964 \$. Nous avons réalisé une perte de 13 769 \$ et nous avons utilisé le surplus non affecté pour financer les dépenses reliées à la vidange des étangs pour un montant de 86 621 \$, ce qui fait passer le surplus non affecté de 289 997 \$ au 31 décembre 2016 à 186 964 \$ au 31 décembre 2017.

Monique Gagnon
Mairesse de Saint-Ambroise